

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 34 Conception de situations d'apprentissage			
Code	PEIM2B34PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	11 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Lucrezia DI LEO (lucrezia.di.leo@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Clémence PIRET (clemence.piret@helha.be) Yannick DUQUESNE (yannick.duquesne@helha.be) Chantal LECOLIER (chantal.lecolier@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Dominique ROSAR (dominique.rosar@helha.be) Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) François JANDRAIN (jandrinf@helha.be) Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Mélissa MOLINO (molinom@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Dominique YERNAUX (dominique.yernaux@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Céline DEPREZ (celine.deprez@helha.be)		
Coefficient de pondération	110		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE se propose d'amener les étudiants à s'approprier, analyser et transférer les concepts clés de la pédagogie et à utiliser le vocabulaire propre au métier.

Elle amène aussi les étudiants à appréhender la complexité de l'enseignement-apprentissage et des facteurs qui l'influencent.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur**

enseignement

- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

- 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'analyser et de mettre en oeuvre, notamment à partir de situations concrètes, les concepts et modèles vus au cours dans les domaines de la psychopédagogie.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PEIM2B35PP

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B34PPA	Ateliers de formation professionnelle	120 h / 8 C
PEIM2B34PPB	Évaluation des apprentissages	30 h / 1.5 C
PEIM2B34PPC	Psychologie des apprentissages	30 h / 1.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 110 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B34PPA	Ateliers de formation professionnelle	80
PEIM2B34PPB	Évaluation des apprentissages	15
PEIM2B34PPC	Psychologie des apprentissages	15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	22_PEIM2B34PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline DEPREZ (celine.deprez@helha.be)		
Coefficient de pondération		80	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les AFP sont pris en charge par des maîtres de formation pratique et des maîtres assistants afin de préparer les étudiants à une prise en charge d'une classe de stage. Les activités sont dès lors axées sur des aspects pratiques et la préparation aux stages. Les activités visent essentiellement à favoriser les liens entre théorie et pratique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Donner sens à la théorie par une contextualisation
- Éprouver les contenus théoriques
- Développer des capacités de réflexivité, d'analyse critique (par la mise au point d'outils).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Mise au point de matériel didactique
- Activités d'observation et d'essais dans les classes de stage
- Analyse réflexive d'outils didactiques ("moulinette pédagogique")
- Construction de séquences
- Retour sur les pratiques expérimentées en stage

Démarches d'apprentissage

- Tournante en sous-groupes avec le MFP, un professeur de discipline, le psychopédagogue
- Les groupes plus restreints doivent donner lieu à une réelle implication, susciter des échanges

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

- les éléments abordés dans le cadre des autres cours
- sites "salle des profs", "partager des pratiques", ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence aux AFP est obligatoire et conditionne l'accès aux stages. Les tâches demandées lors des cours et non effectuées occasionneront une interdiction de présenter l'examen.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

Dispositions complémentaires

"En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement (UE 34), même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note de 9/20 pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera les activités d'apprentissage en échec."

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Evaluation apprentissages			
Code	22_PEIM2B34PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline DEPREZ (celine.deprez@helha.be)		
Coefficient de pondération		15	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Ce cours vise à découvrir les concepts liés à l'évaluation et à développer une démarche d'évaluation formative.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Tous les enseignants sont amenés chaque jour à poser un diagnostic, à évaluer des apprentissages non seulement pour sanctionner, mais avant tout pour réguler, réajuster, adapter leur propre travail et celui de chaque élève.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Ce cours vise essentiellement à amener les étudiants à prendre du recul par rapport à l'évaluation scolaire et donc à répondre aux questions suivantes :

Evaluer pour quoi faire ?
Evaluer pour qui ?
Evaluer quand ?
Evaluer par qui ?
Evaluer quoi ?
Evaluer sur quelles bases ?
Evaluer avec quels moyens ?
Evaluer et après ?

Démarches d'apprentissage

Exposés théoriques
Lecture d'articles
Analyse de documents écrits, de pratiques d'évaluation dans le cadre des stages

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Epreuves d'évaluation de la Communauté Française (épreuves externes)

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	30				
Période d'évaluation			Exo	70	Exo	100

Int = Interrogation(s), Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

"En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement (UE 34), même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note de 9/20 pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera les activités d'apprentissage en échec."

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie des apprentissages			
Code	22_PEIM2B34PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline DEPREZ (celine.deprez@helha.be)		
Coefficient de pondération		15	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Ce cours qui est dans la continuité de Psycho des apprentissages I vise à s'approprier, analyser et transférer les concepts clés de la pédagogie.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

S'approprier les concepts permettant au futur enseignant de faire évoluer son projet professionnel dans le sens d'une véritable construction du savoir par l'enfant.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Analyse critique de différents modèles d'apprentissage.

Réflexion sur les démarches de construction du savoir chez l'enfant.

Gestes pédagogiques assurant le développement de compétences, dans le cadre d'un apprentissage socioconstructif.

Organisation de situations d'apprentissage (réflexion sur les objectifs d'apprentissage, travail sur les représentations des élèves, travail à partir des erreurs et des obstacles)

Transfert

Démarches d'apprentissage

- Apports théoriques
 - Mise en activité des étudiants au départ de leur questionnement
- Prise de recul et analyse de situations vécues en stage

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

- « Oser l'apprentissage à l'école », de C. Jamaer et J. Stordeur
- séquences vidéo : "Ecoles en France"
- Programmes

Textes d'auteurs : Perrenoud, Charmeux, Sylvain Connac, etc.

4. Modalités d'évaluation

Principe**Néant****Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	30				
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	100

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

"En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement (UE 34), même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note de 9/20 pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera les activités d'apprentissage en échec."

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).